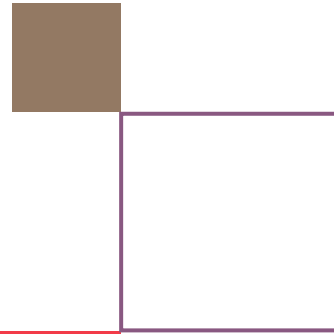


REFERENTIEL HANDICAP

Acteo Consulting



Guide de référence pour les lieux et les clients

acteo consulting

Tour Evasion
22 rue Emeriau
F - 75015 PARIS
Tel : +33 9 51 03 22 83
info@acteo.net
www.acteo.fr

Laurent Tylski
Managing Partner
Tel : +33 6 15 37 63 66
ltylski@acteo.net
www.acteo.fr

● Accessibilité des personnes handicapées



Les organismes de formation doivent respecter les dispositions en matière d'accessibilité des personnes en situation de handicap. La conformité aux règles applicables en la matière est par ailleurs un des indicateurs dits « qualité » retenus par les principaux financeurs de la formation.

- Ce guide pratique est le résultat des travaux issus des ateliers Acteo.
- Il propose des points de repères, l'identification de compétences et de partenaires à mobiliser pour que les actions handicap puissent être déclinées et visibles auprès de nos clients lors des actions de formation.
- Il participe à aider les structures à développer leur politique d'inclusion des personnes handicapées dans les formations dispensées.
- Les enjeux du dispositif : Contribuer à faciliter l'accès et le maintien en formation des personnes handicapées
- Sécuriser les parcours des apprenants : mieux accueillir et accompagner les personnes handicapées tout au long du parcours de formation dans le lieu choisit par nos clients





Obligations en matière d'accessibilité

Les organismes de formation doivent respecter les dispositions en matière d'accessibilité des personnes en situation de handicap. La conformité aux règles applicables en la matière est par ailleurs un des indicateurs dits « qualité » retenus par les principaux financeurs de la formation.

Les organismes de formation doivent être accessibles aux personnes handicapées, quel que soit leur handicap.

L'obligation d'accessibilité porte sur les parties extérieures et intérieures des établissements et installations et concerne les circulations, une partie des places de stationnement automobile, les ascenseurs, les locaux et leurs équipements.

Trois arrêtés d'avril 2017 mettent en œuvre les obligations en matière d'accessibilités aux locaux

Certaines règles relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public situés dans un cadre bâti existant et des installations existantes ouvertes au public. A titre d'exemple, une personne en fauteuil roulant doit pouvoir faire demi-tour à l'intérieur du sas. A l'intérieur du sas, un espace de manœuvre avec possibilité de demi-tour est prévu hors débattements simultanés des portes.

Registre public d'accessibilité

Accessibilité et critère qualité

Pour rappel, le décret du 30 juin 2015 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle continue liste les critères que doivent prendre en compte les organismes collecteurs paritaires (Opco) lorsqu'ils financent une action de formation professionnelle continue, afin de s'assurer de la qualité de cette action.

Le second critère vise notamment « l'adaptation des dispositifs d'accueil » des stagiaires.

L'organisme de formation – qu'il possède ou non une des certifications ou de labels listés par le Cnefop – dès lors qu'il est déclaré et qu'il souhaite bénéficier de financements auprès des Opco doit intégrer une procédure d'évaluation sur la base de 21 indicateurs et leurs modes de preuve communs à ces organismes.

Cette procédure est accessible via un portail dédié : le [Data-Dock](#) Concernant le **critère 2**, un des indicateurs est le suivant : « 2.2 Capacité de l'OF à décrire la conformité et l'adaptation de ses locaux ». ainsi que le **Critère 6 compétence 26 QUALIOP** <https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/l-actualite-du-ministere/actu-qualiopi> : Mobilisation d'expertises, outils et réseaux nécessaires pour accueillir, accompagner/former ou orienter les publics en situation de handicap. Liste des partenaires du territoire à même d'intervenir sur le Fonds handicap devant être accessible auprès de toute personne à même de réorienter le public en situation de handicap, preuves de cette réorientation. Participation aux instances et manifestation des partenaires, compte-rendu de rencontres.





Obligations en matière d'accessibilité

Compétences et connaissances du référent handicap.

L'organisme doit pour démontrer sa capacité à remplir cet indicateur décrire les moyens matériels dont il dispose et leur conformité aux lois et règlements, notamment aux dispositions légales et réglementaires relatives à l'accessibilité.

[Ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées](#)

[Loi n° 2015-988 du 5 août 2015 ratifiant l'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées et visant à favoriser l'accès au service civique pour les jeunes en situation de handicap](#)

[Décret n° 2017-431 du 28 mars 2017 relatif au registre public d'accessibilité et modifiant diverses dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public](#)

[Arrêté du 19 avril 2017 fixant le contenu et les modalités de diffusion et de mise à jour du registre public d'accessibilité](#)

[Arrêté du 20 avril 2017 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public lors de leur construction et des installations ouvertes au public lors de leur aménagement](#)

[Arrêté du 28 avril 2017 modifiant diverses dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des logements destinés à l'occupation temporaire ou saisonnière dont la gestion et l'entretien sont organisés et assurés de façon permanente, des établissements recevant du public situés dans un cadre bâti existant, des installations existantes ouvertes au public ainsi que des bâtiments d'habitation collectifs et des maisons individuelles lors de leur construction](#)





Accueillir et accompagner les personnes handicapées

A tout moment, en cas de besoin, Acteo Consulting, en accord avec son client et en tant que force de proposition peut réorienter la personne e tout au long de son parcours d'insertion professionnelle ou vers un prescripteur, une association, un organisme adapté.

En amont de la formation Acteo

- Informer et sensibiliser la personne handicapée et son entourage (famille, tuteur...) sur les conditions d'intégration et les possibilités de mises en œuvre d'aide à la compensation du handicap afin d'optimiser un parcours de formation réussi.
- Communiquer, si nécessaire, sur les avantages du statut de travailleur handicapé et les démarches administratives à mettre en œuvre
- Connaître les circuits et modalités de financements en fonction des besoins éventuels de la personne handicapée

Pendant la formation Acteo

- Assurer l'accueil et le suivi de la personne handicapée en pendant la formation
- Concilier la construction du parcours individualisé de la personne, les besoins de compensation de son handicap et les conséquences de la pathologie sur ses capacités d'apprentissage en mobilisant les partenaires, les prescripteurs...
- Avec l'équipe pédagogique du client et le tuteur en entreprise, veiller à assurer un accueil, un suivi et des activités adaptées à la situation de la personne handicapée en entreprise au regard des éventuels préconisations émises par le médecin du travail

Après la formation Acteo

- Préparer la fin et la suite de la formation si nécessaire, alerter et informer le client

Assurer une veille sur le handicap

- Identifier les ressources disponibles
- Capitaliser les informations nécessaires à la politique d'inclusion du public handicapé au sein des formations Acteo et en lien avec nos clients
- Diffuser une information actualisée et concevoir des outils de communication simples à l'aide de documents adaptés ou à partir de documents élaborés et mis à disposition par d'autres





Laurent Tylaki <tylaki@gmail.com>

Logistique Préparation Séminaire Acteo Table en U accessibilité Handicapés

1 message

Acteo Consulting <info@acteo.net>

11 février 2020 à 16:44

Répondre à : info@acteo.net
À : info@acteo.net

Bonjour,

C'est avec plaisir que le consultant Acteo va retrouver vos équipes pour le prochain séminaire. Pour vous permettre de vous organiser et planifier le séminaire, nous nous permettons de vous adresser les éléments pour la logistique.

Merci de mettre à disposition ou de faire amener un **vidéoprojecteur ou écran TV** connectable par l'un des participants pour chaque journée

- **Lieu** : à définir par le client en **idf** (en dehors de Paris prévoir une chambre pour le consultant la veille)

- **Horaires pour chaque journée**

- Préparation de la salle par le consultant accès à la salle nécessaire dès 08h15 svp
- Café d'accueil : 8h45
- Séminaire pour chaque journée : 9h00 - 17h00

- **Lieu du séminaire** : à définir Paris idf

- Nous vous prions de bien vouloir prévoir une salle suffisamment grande pour accueillir l'ensemble des participants
- Veuillez s'il vous plaît **éviter impérativement les salles "aveugles" et bruyantes**
- Merci de prévoir 10 chaises tables en U pour ce séminaire et de positionner
- 10 participants 1 animateur
- 2 chaises supplémentaires pour réaliser des jeux de rôles
 - Veuillez s'il vous plaît prévoir également :
 - 1 table pour poser le vidéo-projecteur
 - 1 table pour poser les documents

- **Matériel**

- 1 vidéo-projecteur (de type Barco) ou écran TV
- 1 écran
- 1 prise multiple
- 1 rallonge
- 2 paper-boards
- 1 boîte de 4 marqueurs 4 couleurs épais
- 6 grandes bouteilles d'eau
- Verres pour chaque participant et le consultant

- **Café d'accueil, pauses**

- Nous vous suggérons de bien vouloir prévoir un café d'accueil pour les participants pour **8h45** suivant l'heure de démarrage des journées
- Merci de bien vouloir prévoir pour les participants des chaises et tables de travail
- Pour les repas : nous vous suggérons la réservation d'une grande table pour l'ensemble du groupe
- Pour le dessert : nous vous suggérons de prévoir un menu type sans choix (entrée, plat, dessert, café)
- Nous vous proposons de bien vouloir faire installer les entrées (froides) sur les tables et de donner les instructions pour servir le café en même temps que le dessert
- Réservation d'hôtel : Lors des formations en dehors de Paris, Nous vous prions de bien vouloir prévoir la réservation d'une chambre d'hôtel pour les participants et le consultant la veille de chaque journée de formation.

- **Accessibilité Handicapés**

Nous vous invitons à veiller que les locaux proposés soient conformes à la loi sur le handicap et proposent une accessibilité aux bâties suivantes pour les deux familles de handicaps sensoriels, auditif et visuel et les handicaps mentaux, cognitif et psychique.

- L'entrée
- L'accueil
- Les circulations
- Les salons de séminaire
- Les sanitaires
- Le parking, le cas échéant
- La signalétique

Pour votre information, Acteo Consulting est partenaire de la Fondation pour l'Audition et peut vous proposer une prestation pour l'accueil des sourds et malentendants. Nous vous invitons à nous fournir sur demande une attestation d'accessibilité d'un établissement recevant du public de 5e catégorie.

NB : Notre consultant sera présent dès **8h15** en salle de séminaire, Merci de bien vouloir prévoir que la salle soit accessible.

NB : **Merci de bien vouloir prévoir une chambre pour notre consultant la veille si le séminaire est en dehors de Paris**

Nous vous invitons à transmettre l'ensemble de ces informations à votre prestataire (Lieu de séminaire, hôtel ou espace de working et de bien vouloir respecter les éléments demandés).

Vous remerciant par avance pour votre aide.

Bien à vous

Bien Cordialement
L'équipe Acteo
Acteo Consulting
+33 9.51.03.22.83
info@acteo.net

- Accessibilité Handicapés

Nous vous invitons à veiller que les locaux proposés soient conformes à la loi sur le handicap et proposent une accessibilité aux bâties suivantes pour les deux familles de handicaps sensoriels, auditif et visuel et les handicaps mentaux, cognitif et psychique.

- L'entrée
- L'accueil
- Les circulations
- Les salons de séminaire
- Les sanitaires
- Le parking, le cas échéant
- La signalétique

Pour votre information, Acteo Consulting est partenaire de la Fondation pour l'Audition et peut vous proposer une prestation pour l'accueil des sourds et malentendants. Nous vous invitons à nous fournir sur demande une attestation d'accessibilité d'un établissement recevant du public de 5e catégorie.



● Développer un réseau de partenaires



Développer un réseau de partenaires

- Cartographier les acteurs à proposer à nos clients pour l'aide aux personnes
 - notre partenariat avec la Fondation pour l'audition
 - notre partenaire Atouts Handicaps
- Créer et développer des relations partenariales avec les acteurs du territoire, les structures spécialisées et non spécialisées qui orientent le public en situation de handicap
- Lorsque nécessaire, sensibiliser les entreprises
- Participer, favoriser ou impulser des dynamiques participatives autour de projets liés au handicap en collaboration avec nos clients



NOS PARTENAIRES HANDICAP



Mr Erwan Le Saux – Président

<http://www.atouts-handicap.com/index.php>

atouts & handicap

Conseil Formation Individuel Sensi' Comm' Achats L'équipe Contact

Donnez de la **HAUTEUR** et de la **VISIBILITÉ** à votre politique **HANDICAP**

Le cabinet de conseil Atouts & Handicap accompagne depuis 2007 les organisations dans le développement de leur politique d'emploi sur la thématique du handicap

atouts & handicap

À chaque situation sa solution

Me Catherine Lefebvre – Secrétaire Générale

<https://www.fondationpourlaudition.org/fr/contacter-la-fondation-291>

Faire un don | Nous contacter

Nous rejoindre | Espace presse | FR | EN

LA FONDATION LE BLOG DE L'AUDITION LE QUOTIDIEN POUR LA RECHERCHE NOUS SOUTENIR RECHERCHER

FONDATION POUR L'AUDITION

CONTACTER LA FONDATION



